



CAISSE DES ECOLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Séance du 5 Octobre 2026

CE-DEL-2026-18

OBJET : Renouvellement d'affiliation volontaire partielle au CIG de la grande couronne de la région Ile de France

L'an deux mille vingt six, le 5 Octobre, à 17h00, le comité de la Caisse des Ecoles dûment convoqué s'est réuni à la Maison des Services Publics, sous la Présidence de Gilles BAYART, Président.

Etaient présents : M. Gilles BAYART, M. Thomas GAURET, Mme Mathilde DESAUTY, Mme Patricia BEAUPERE, Mme Inès BERMUDEZ, Mme Emilie ANDRE, M. Benjamin PASCHAL.

Etaient absents excusés: Catherine DERHORE (représentante de l'éducation nationale), Mme Sylvie VAN DER LINDEN, Mme Ghania IDRI, M. Clément LORY, M. Rémy THOUVENOT, Mme Virginie TARTARIN.

Le Comité de la Caisse des Ecoles,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts de la Caisse des Ecoles du 1^{er} avril 2019,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-18,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L452-2, L452-4 et L452-14,

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Considérant la convention signée en 2019 définissant les conditions de l'affiliation volontaire de la commune d'Etampes, et ses établissements rattachés, au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France,

Considérant l'opportunité de bénéficier au travers d'une affiliation réduite au CIG du renouvellement du logiciel ressources humaines « CIRIL » utilisé actuellement,

Considérant que le renouvellement de cette affiliation partielle permet également de bénéficier de moyens techniques et fonctionnels, dont la sécurité informatique et juridique sera automatiquement mise à jour.

Considérant enfin que le renouvellement de cette affiliation partielle permet de recourir à une multiplicité d'expertises majoritairement gratuites,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide,

- De solliciter le renouvellement de l'affiliation volontaire avec réserve de la commune d'Etampes, et ses établissements rattachés, au CIG de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France.
- D'autoriser le Président ou le Vice-président à signer les avenants, les conventions et documents afférents à cette affiliation volontaire,
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal
- D'autoriser le Président ou le Vice-président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents

Gilles BAYART
Président de la Caisse des Ecoles



Accusé de réception en préfecture
091-269101531-20261005-CE-DEL-2026-18-DE
Date de télétransmission : 22/10/2026
Date de réception préfecture : 22/10/2026

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le 22/10/2026

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état »